



## **Intervention du Luxembourg**

### **EPU42 – Zambie**

Genève, le 30 janvier 2023

Ma délégation remercie la délégation de la Zambie pour la présentation de son rapport national et la félicite pour les progrès réalisés en matière de droits humains, notamment l'investissement dans la formation de soignants dotés des compétences cliniques et obstétricales nécessaires pour prendre en charge les urgences obstétriques et néonatales.

Ma délégation souhaite formuler les 3 recommandations suivantes :

1. Veiller au bon fonctionnement d'une institution indépendante de contrôle des droits humains qui soit conforme aux Principes de Paris et la doter de moyens financiers suffisants ;
2. Prendre des mesures pour enquêter sur l'exploitation des enfants à des fins commerciales, la sanctionner et la prévenir et pour renforcer la formation des professionnels chargés d'identifier les enfants victimes de la traite et de les orienter vers les services appropriés ;
3. Garantir le droit à la vie de personnes atteintes d'albinisme et redoubler d'efforts pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi ainsi que prendre des mesures plus efficaces pour protéger ces personnes contre la violence, les enlèvements, la discrimination et la stigmatisation.

Le Luxembourg souhaite plein succès à la Zambie.

Je vous remercie.